

### **Qu'est-ce qu'un GEM ?**

Un GEM est un Groupe d'Entraide Mutuelle, c'est-à-dire un groupe de personnes qui partagent le même trouble (chez nous l'autisme) et qui ont décidé de s'associer pour se soutenir mutuellement.

On appelle ce principe l'aide par les pairs, ou pair-aidance.

Un pair est une personne qui vous est semblable. Ici, vos pairs sont des personnes avec autisme.

Dans notre GEM vos pairs vous apporteront des réponses et des solutions que ne peuvent pas vous apporter les professionnels du médico-social, parce-que ces derniers ne sont pas autistes.

Mais à l'inverse vos pairs ne sont pas des professionnels du médico-social et ne vous apporteront donc pas toutes les réponses, ni toutes les solutions dont vous avez besoin.

Les deux sont complémentaires.

### **Quels sont les objectifs de notre association pour les personnes autistes ?**

- ➔ Favoriser la socialisation à travers l'organisation d'activités et de moments conviviaux entre les adhérents
- ➔ Favoriser l'accès à l'autonomie et l'insertion professionnelle à travers des ateliers et le soutien des pairs
- ➔ Promouvoir les talents artistiques de chacun et favoriser leur pratique
- ➔ Leur donner accès à un lieu sécurisant où ils ne seront pas jugés, pourront se détendre et se sentiront comme chez eux.
- ➔ Les informer sur leur handicap, leurs droits, leurs démarches, les aides auxquelles ils peuvent prétendre, etc.

### **Qui peut adhérer à notre GEM ?**

- Toute personne adulte ayant reçu un diagnostic d'autisme sans déficience intellectuelle au cours de sa vie (ou diagnostics assimilés comme TSA, syndrome Asperger, autisme de haut niveau, autisme de Kanner, etc.).
- Toute personne adulte ayant entamé une démarche diagnostique auprès d'un CRA ou d'un professionnel habilité.
- Toute personne adulte qui pense être autiste et qui cherche des réponses à ses questions. Pour ces personnes, l'adhésion au GEM sera limitée à une année, temps qui nous semble suffisant pour juger de la pertinence d'une démarche diagnostique ou non.

### **Qu'est-ce qu'un contrat visiteur ?**

C'est un contrat d'une durée de 2 mois pendant laquelle le visiteur peut profiter des services proposés par notre GEM, gratuitement.

A l'issue de ces 2 mois le visiteur est libre de signer ou non un contrat d'adhésion qui l'engagera à payer une cotisation de 5€.

Le contrat visiteur offre des droits à toute personne qui le signe mais il lui donne aussi des devoirs.

Droits du visiteur	Devoirs du visiteur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au respect, à l'écoute, au non-jugement, au soutien des adhérents, visiteurs et salariés du GEM</li> <li>• A la participation à toute activité proposée par l'association et à l'organisation de ces activités</li> <li>• A la confidentialité des informations le concernant</li> <li>• A l'information sur ses droits de citoyen</li> <li>• A quitter librement le GEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter, écouter, ne pas juger et soutenir les adhérents, visiteurs et salariés du GEM</li> <li>• Lire et respecter le Règlement Intérieur</li> <li>• Respecter le matériel et les locaux</li> </ul>

### Horaires d'ouvertures :

Nos locaux sont ouverts toutes les semaines du mardi au samedi de 9h à 17h.

Ces horaires peuvent être modifiés dans le cadre de l'organisation d'activités ou d'évènements exceptionnels (en soirée, weekend, jours fériés).

Le planning est consultable sur notre site internet [www.maisonautismemulhouse.fr](http://www.maisonautismemulhouse.fr) rubrique Calendrier

### Le visiteur :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Droit à l'image (barrer la mention inutile) :

J'autorise

Je n'autorise pas

L'association Maison de l'Autisme de Mulhouse à utiliser mon image pour tous supports qu'elle produirait pour sa communication et ses activités.

Fait à Mulhouse le .....

#### Le visiteur :

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

#### Un membre du bureau :

(Nom, prénom)